



Saisie de véhicule risque en cas de cession

Par **micHEL59159**, le **19/10/2015** à **09:50**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

je ne parviens plus a rembourser mes dettes ,la société de crédit a déposé une requette auprès du tribunal et je comparaitre le mois prochain

Mon épouse et moi sommes en régime de séparation de biens le seul bien que je possède c'est ma voiture si je cède ma voiture a mon épouse gratuitement ou non ;pour éviter la saisie Qu'est ce que je risque

Merci par avance pour votre réponse

Par **amajuris**, le **19/10/2015** à **10:06**

bonjour,

ce que vous voulez faire, revient à organiser votre insolvabilité ce qui est un délit.

en application de l'article 1167 du code civil (action paulienne)votre créancier peut attaquer l'acte de vente et ainsi annuler la cession de votre véhicule à votre épouse.

salutations